

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

### **Règlement numéro 1002-99-03**

**« RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-99 TEL QU'AMENDÉ RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS »**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec le Service du greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 16 décembre 2020



Me Pascalie Tanguay,  
Directrice des services juridiques et greffière